

Le partenariat université- environnement économique en Algérie : un peu de réalisme.

Mouloud SADOUDI

Laboratoire des réformes économiques
et dynamiques locales.

Contribution aux journées d'études sur le partenariat
entre l'université et son environnement socio-économique

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-ouzou, 28 et 29 juin 2005.

Economie

La mise en oeuvre des réformes économiques en Algérie pose des problématiques nouvelles dans le sens de l'adoption des méthodes et normes modernes à la recherche de la rationalité et de l'efficacité tant nécessaires au système de production libéral, tous les secteurs socio-économiques sans exception se débattant depuis plus d'une décennie, dans la conception et l'application de programmes de restructuration, de réadaptation et de mise à niveau.

Ces réformes interviennent dans un contexte de forte interconnexion des économies nationales (mondialisation) régie par la liberté d'entreprise, la réduction croissante de la protection des économies et de l'intervention de l'Etat...d'une part, et surtout dans un contexte où les processus de production, révolutionnés par les NTIC, reposent donc de plus en plus sur l'utilisation et l'application des connaissances scientifiques et techniques, d'autre part.

Dans ce sens la question du partenariat entre l'université et son environnement socio-économique soulevée ici acquiert toute son importance et son actualité et par la présente réflexion nous voudrions mettre en exergue la nécessité de la prise en compte du contexte économique dans lequel elle est posée.

1- Les relations entre l'université et son environnement, une question de développement.

Historiquement, l'université, ou l'école, a toujours entretenu des relations avec son environnement. C'est parce qu'elle est un lieu de production de connaissances, l'université a servi de pourvoyeur de méthodes et procédés scientifiques et rationnels nécessaires à la compréhension et la maîtrise de la nature par l'homme de façon générale.

Néanmoins, faut-il souligner que ces relations ont à des moments déterminés de l'histoire subi des reflux importants, quand justement l'environnement social et économique n'était pas disposé à servir de creuset et de réceptacle aux connaissances rationnelles produites par l'école ou l'université. L'épisode le plus marquant à ce sujet est le refus par l'Eglise détentrice du pouvoir, du principe de la rotondité de la Terre et de son mouvement autour d'elle-même et du soleil, une connaissance scientifique pourtant depuis longtemps banalisée et approuvée par la même Eglise.

C'est l'avènement et l'essor de l'économie industrielle qui a accéléré l'intégration de l'université à son environnement économique. Cette économie industrielle basée sur la

transformation fait toujours appel à des connaissances scientifiques et techniques et encourage la production ou la mise au point. L'industrie est devenu de ce fait, le moteur des changements économiques. Comme le souligne B. Rosier, « l'histoire enseigne que l'*expansion* [phase ascendante du cycle long] se réalise généralement autour d'une ou plusieurs industries motrices qui exercent des effets d'entraînement sur d'autres activités (sans que, pour autant, l'ensemble des activités soient en phase). C'est ainsi que l'édification des chemins de fer et de l'ensemble des industries qui lui sont liées (industries sidérurgiques et mécaniques, extraction du charbon...) a joué un rôle majeur tout au long du XIX^{ème} siècle à partir de 1830 (première liaison entre Liverpool et Manchester), à tel point que l'on parle à ce sujet de « conjoncture ferroviaire » »²⁷.

A ce même sujet Kondratiev a trouvé dans les inventions industrielles, le moteur du passage de la phase déclinante à la phase ascendante du cycle long, en ce sens que celles-ci sont réalisées durant la première phase et sont introduites dans les processus industriels durant la seconde phase. Et, selon les kondratieviens²⁸, le cycle long actuel (depuis 1992) du capitalisme marque le début de « la nouvelle économie (ou le new age) » et les NTIC qui révolutionnent de nos jours, jusqu'aux notions de temps et d'espace, seraient l'application d'inventions réalisées durant les « black seventies et eighties » correspondant à la phase déclinante du cycle passé, celui de 1945-1992²⁹.

2- Le partenariat université-environnement socio-économique en Algérie, pourquoi un sujet d'actualité ?

Il est effectivement légitime de s'interroger sur les raisons qui font de ce partenariat une question d'actualité après avoir relevé l'importance du rôle historique que joue le progrès scientifique et technique dans le développement.

Il ne s'agit pas d'une découverte des vertus de ce partenariat par un pays qui dès le recouvrement de son indépendance a mesuré les enjeux économiques et sociaux et a fixé des objectifs ambitieux de transformation des structures socio-économiques basées justement sur le développement industriel. Dans ce sens, d'importants plans d'investissement et des programmes de formation et d'acquisition de technologies ont été conçus et mis en œuvre. La résurgence de la question est à rechercher dans les nouvelles conditions et les nouveaux modes de fonctionnement de l'économie et de la société.

En effet, pendant longtemps l'économie, même si des objectifs nobles lui ont été assignés, a fonctionné sur des bases irrationnelles qui n'ont pas favorisé la recherche et l'intégration impérative de connaissances scientifiques et techniques dans les processus de production et les méthodes d'organisation et de gestion. L'organisation du système de production autour de l'objectif de « satisfaction des besoins sociaux » a relégué au second plan les impératifs de qualité, de fiabilité, d'efficacité, de rationalité, de rentabilité, de productivité...

C'est la libéralisation de l'économie qui se poursuit progressivement depuis plus d'une décennie qui a révélé les insuffisances du système économique et son retard par rapport aux

grandes avancées scientifiques et technologiques dans le monde. L'on découvre aujourd'hui que les technologies et procédés industriels sont dépassés, les méthodes de gestion et d'organisation ne sont pas au diapason des exigences universelles et n'intègrent pas les critères et impératifs évoqués ci-dessus.

Ces constats sont d'ailleurs relevés dans la plupart des économies planifiées à la suite des mesures de libéralisation qu'elles ont subies. En ex-URSS par exemple, le premier grand « scandale » révélé dans la gestion de l'économie dès les premières années de la « perestroïka » fut le chiffre faramineux des brevets industriels gardés dans les tiroirs, qui n'ont pas été introduits dans le système économique.

D'autres impératifs président donc aujourd'hui au fonctionnement de l'économie. Ils s'inscrivent dans la logique du système économique libéral reposant sur la production et l'application de connaissances scientifiques et techniques. Par conséquent, le système de formation en général et l'environnement socio-économique sont appelés à rebâtir leurs relations « naturelles » de façon à rétablir l'harmonie de leur complémentarité tant nécessaire à la réalisation du développement.

Nonobstant, dans le cas de l'économie algérienne, traiter de la question du partenariat entre le secteur de la production scientifique en général et l'environnement socio-économique impose du réalisme dans la démarche pour tenir compte du contexte économique dans lequel resurgit cette question.

3- L'économie algérienne aujourd'hui, une difficile reconfiguration.

La mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels dans les années 90 a scellé les bases de la libéralisation de l'économie. Cependant, les transformations devant faire de l'entreprise privée le moteur de la croissance sont lentes empêchant ainsi la reconstitution rapide du potentiel économique. L'effectif des entreprises économiques est aujourd'hui très réduit alors qu'il se chiffre par millions en pays développés.

Le secteur public s'égrène comme un chapelet, beaucoup d'entreprises publiques ont été dissoutes et la plupart de celles qui sont encore en activité sont retombées dans la spirale de l'endettement. Le nombre des EPE est de 1280 en 2004 dont 820 sont des PME (chiffre d'affaire inférieur à 2 milliards DA). Elles produisent 275 milliards DA de valeur ajoutée et 675 milliards DA de chiffre d'affaire, mais totalisent 269 milliards DA de dettes et 273 milliards DA de découvert bancaire. Parmi elles, 652 ne peuvent pas rembourser leurs dettes et 480 sont éligibles à la faillite. Leur mise à niveau coûterait 250 milliards DA (selon les évaluations faites par les entreprises même).

Les EPE n'emploient guère que 393000 salariés dont 163000 à durée indéterminée et éprouvent de grandes difficultés à leur assurer les salaires, l'Etat ayant pris en charge 9 milliards DA d'arriérés de salaires entre 2002 et 2004.

Les branches industrielles les plus menacées sont l'agroalimentaire, les industries manufacturières et les industries électriques et électroniques.

C'est dire l'état de déperissement dans lequel se retrouve désormais le secteur économique public dont la part dans le PIB hors hydrocarbures ne serait plus que de 13%³⁰.

La volonté politique de procéder à la privatisation des EPE a mis beaucoup de temps pour mûrir, même si aujourd'hui elle est réaffirmée et le processus semble s'accélérer. A début 2005, l'on a enregistré quelques 700 manifestations d'intérêt pour des prises de participations dans les EPE. Elles sont exprimées par des entrepreneurs privés nationaux (49%); des travailleurs salariés (14%); et des investisseurs étrangers (37%). Les branches d'activités les plus sollicitées étant le machinisme (25 % des manifestations d'intérêt); la mécanique- électricité (25%); les ex-EPL et activités manufacturières (17%); l'agroalimentaire (14%); les services (13%); le BTPH (4%).

Mais, selon le ministère délégué à la participation et la promotion de l'investissement, « le rythme des cessions est lent »³¹, des difficultés étant engendrées par les problèmes d'évaluation des entreprises, « les bilans comptables des EPE ne reflètent pas vraiment la valeur marchande de ces entreprises »³² et seules 220 d'entre elles sont évaluées. Ces lenteurs n'ont d'ailleurs pas manqué d'être relevées par le FMI qui recommande dans le cas algérien une totale et rapide privatisation et critique l'exigence faite aux repreneurs privés de sauvegarder les emplois et les activités des entreprises publiques, politique qui selon lui doit relever de la sécurité sociale.

Le bilan des privatisations en 2004, fait ressortir une centaine d'opérations de cession accomplies dont 50 privatisations totales; 22 cessions partielles; 20 cessions d'actif, 9 accords de principe de partenariat. Les résultats en sont que le Trésor a encaissé 18 milliards DA; les investisseurs ont racheté 8 milliards DA d'endettement des entreprises; 9600 emplois ont été créés et 168000 m² de foncier reversés au domaine public.

En l'espace de 05 années, la deuxième moitié de la décennie 1990, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures dépasse celle du secteur public: de 46,5% en 1994, elle devient 51,8% en 1999 et 87% en 2004. Même dans le secteur des hydrocarbures, l'entreprise privée (étrangère) est fort présente.

Toutefois, les entreprises privées nationales dont seulement quelques 10% sont des unités de production, sont généralement des entreprises de petite taille, de moins de 20 salariés. C'est dire que le secteur privé n'est pas à un stade industriel avancé. En dehors des avantages que peuvent présenter des entreprises de petite taille, les entrepreneurs privés ne sont certainement pas encore confrontés aux difficultés de gestion, de management d'ensembles industriels importants.

Les dispositifs de soutien et de promotion de l'investissement et de l'emploi (APSI/ANDI, ANSEJ, CALPI, ADS...) mis en place depuis les années 1990, tentent de redynamiser la création d'entreprises et l'investissement privé en général. Mais la concrétisation des projets enregistrés est lente et dans bien des cas, n'aboutit pas.

Les flux d'IDE vers l'Algérie restent très faibles et insignifiants, comparés à ceux enregistrés par des pays du sud de la méditerranée. En 2002, le pays n'en a reçu que 6 millions de dollars pendant que l'Égypte en a capté 1 235.

A cette faiblesse du tissu économique s'ajoute un climat des affaires qui ne favorise pas suffisamment l'activité économique.

4- Le climat des affaires en Algérie ou les difficiles conditions d'activité

Appréciant l'impact des politiques macroéconomiques (stabilisation, libéralisation des prix, ouverture du commerce extérieur...) sur la réussite des politiques de relance de l'investissement privé, la Banque Mondiale s'est par ailleurs intéressée à la mesure des effets que peut produire la qualité des lois et règlements régissant les affaires et celle des institutions chargées de les appliquer. Elle a procédé à la comparaison³³ de la qualité de l'environnement juridique des affaires dans 130 économies (pays) dont 22 économies OCDE à haut revenu, 34 économies africaines, 13 de la région Asie centrale et Pacifique, 27 économies européennes et d'Asie centrale, 21 latino-américaines, 17 du Moyen-orient et de l'Afrique du Nord dont l'Algérie et 6 de l'Asie du Sud), soit donc toutes les économies dont la population dépasse 1,5 millions d'habitants à l'exception de 6 économies non membres de la Banque Mondiale.

Concernant l'Algérie, l'environnement des affaires se présente comme suit :

- Création de l'entreprise: le nombre de procédures est de 18 alors que le meilleur mondial est de 2 (Australie) ; la moyenne MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), 11 ; Tunisie, 10 ; Maroc 11 ; Égypte 13. Le coût de démarrage de l'activité est de 31,9% contre 54,5% pour la Moyenne MENA ; 61,2% en Égypte ; 129,9% au Liban et 16,4% en Tunisie ; 19,1% au Maroc et 26,9% en Turquie et le coût le plus bas dans le monde est 0 (au Danemark).

- Législation de l'emploi : L'indice de réglementation de l'emploi (moyenne arithmétique des sous indices de flexibilité de recrutement, conditions d'emploi et flexibilité de licenciement) est de 60. Il est supérieur à celui du Liban (50), de la Tunisie (53) et inférieur à celui de la France (61), du Maroc (63), de l'Égypte (83) et de la Turquie (91), la moyenne MENA étant de 65 et le moins réglementé mondialement, Hong Kong (22).

- Exécution des contrats : il faut en Algérie 387 jours pour accomplir les procédures d'application d'un contrat alors qu'en Tunisie (meilleur mondial), 7 jours suffisent. Ce délai est de 105 jours en Turquie, 192 au Maroc, 202 en Égypte, 210 en France. La moyenne MENA est de 365 jours et au Liban, il est de 721 jours. Le coût de mise en application d'un contrat (en % de revenu/habitant) est de 12,6 alors qu'il est de 0,3 en Jordanie (meilleur mondial) ; 3,8 en France ; 4,1 en Tunisie ; 5,4 en Turquie ; 9,1 au Maroc ; 30,7 en Égypte ; 54,3 au Liban ; la moyenne MENA étant de 15,6.

- Marché des crédits : L'indice de protection du créancier est construit sur 04 critères : existence ou non de restrictions, tel le consentement du créancier, pour engager une procédure de réorganisation ; clause ou absence de clause autorisant le gel automatique d'actifs dans la réalisation des garanties en cas de faillite ; première priorité ou non donnée aux créanciers

nantis en cas de liquidation ; remplacement ou non de la direction de l'entreprise déficiente par un administrateur judiciaire nommé par les tribunaux ou par les créanciers. Cet indice est de 1 en Algérie (le même qu'au Maroc et en Egypte), soit la moyenne MENA, pendant qu'il est de 0 en Tunisie et en France, la meilleure protection du créancier étant enregistrée au Liban et à Hong Kong avec un indice de 4. Aussi, l'information sur le crédit en Algérie est défailante, pas de registre public et de bureau privé.

- Mise en faillite : la procédure de mise en faillite dure 3,5 années, alors que le délai le plus court est de 0,4 année (Irlande). Celui-ci est de 1,8 en Turquie ; 1,9 au Maroc ; 2,4 en France ; 2,5 en Tunisie ; 4 au Liban ; 4,3 en Egypte ; la moyenne MENA étant de 3,7. Par contre, l'Algérie présente le deuxième plus bas coût de la mise en faillite (4% du patrimoine) après la Norvège (1), pendant qu'il est de 8 en Tunisie et en Turquie ; 13 en moyenne MENA ; 18 au Maroc, en France, en Egypte et au Liban.

Les résultats de cette étude menée par la BM montrent à quel point le climat des affaires n'est pas très attractif et compétitif en Algérie. Comparé à celui des pays du Maghreb ou encore des pays de la méditerranée, il ne présente aucun avantage particulier. Les procédures de création d'entreprise sont longues ; l'exécution des contrats est lente ; l'information sur le crédit n'existe pas et les créanciers ne sont pas protégés dans le recouvrement de leurs créances ; la procédure de mise en faillite, même si elle ne coûte relativement pas cher, est très longue. Le seul domaine où le pays présente une relative souplesse est celui de la réglementation de l'emploi. Ainsi, le domaine de l'investissement semble étouffer sous une chape de plomb bureaucratique.

A ces insuffisances relevées par l'étude de la BM s'ajoutent celles de l'accès difficile au foncier industriel et au crédit bancaire et la lourdeur de la fiscalité.

S'agissant du foncier, il n'existe pas de cadastre national fiable et les procédures d'expropriation et de régularisation (acte de propriété, permis de lotir, de construire...) sont lentes. Les zones industrielles, les zones d'activités et le patrimoine des entreprises publiques restent mal exploités, la demande exprimée par les opérateurs privés est évaluée à 83 millions de mètres carrés, pendant qu'« il y a une grande crise au niveau de l'allocation de l'assiette foncière disponible aux différentes zones industrielles »³⁴.

Quant au marché du crédit, il reste en Algérie, l'apanage du secteur public tant en terme d'offre qu'en ce qui concerne sa destination. D'une part, les banques publiques dominent l'activité de crédit en ce sens que 98,5% ; 96,6% et 94,7% des crédits accordés aux entreprises respectivement en 1999 ; 2000 et 2001, relevaient de leur fait, le poids des banques privées évoluant de façon plutôt douce. D'autre part, les entreprises publiques s'accaparent la plus grande part des crédits bancaires : 81,4% en 1999 ; 68,4% en 2000 ; 65,5% en 2001.

Le système bancaire affiche aujourd'hui un paradoxe flagrant au sens où l'épargne étant surtout l'œuvre des entreprises privées (63,5% des dépôts bancaires en 2001) est mise entre les mains de banques publiques qui privilégient dans son affectation, les entreprises publiques qui de surcroît sont dans leur majorité déficitaires. De même que le coût du crédit bancaire reste très élevé, le niveau de garantie exigée atteignant parfois 150%³⁵ du montant du crédit.

En ce qui concerne la fiscalité, elle demeure lourde surtout pour les PME, les seules cotisations patronales représentant quelques 36% des charges des entreprises. Une fiscalité chère ne fait que générer la fraude et l'évasion fiscale et alimente l'économie informelle qui en Algérie reste assez significative car représentant selon la BM, 34,1% du revenu national.

En conclusion, la question du partenariat entre l'université et l'environnement économique en Algérie réapparaît dans toute son urgence aujourd'hui que la recherche de l'efficacité du système d'enseignement et de formation, d'une part et de l'entreprise économique, d'autre part est imposée par la logique même du système économique libéral en construction. Toutefois, ceci se produit dans un contexte économique global difficile qui en même temps impose et entrave la synergie entre les deux partenaires : le secteur économique public est en désintégration ; les tissus économiques publics locaux ont disparu ; le secteur privé est en phase de formation ; les conditions d'entreprise ne sont pas suffisamment attractives...

Au delà du fait que ce partenariat doit se réaliser désormais par des relations de marché supposant la rencontre d'une offre et d'une demande en produits et services à contenu scientifique et technique, l'université doit pouvoir apporter sa contribution dans le domaine même de la création d'activités et d'entreprises.

Notes

¹ : Bernard ROSIER : Les théories des crises économiques. Paris, Edition La Découverte, 2003. p.15

¹ : à l'exemple de G. Van Duijn ; S. Solomon ; E. Mandel ; J.W. Forrester ; M. Newman. Cités par J. Nagels : Les cycles longs de Kondratiev et l'évolution du capitalisme depuis la seconde guerre mondiale. In A. Peeters et D. Stokkink (s/la direction): Mondialisation, comprendre pour agir. Coédition GRIP (groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) et Edition Complexe. Bruxelles, 2002. pp. 38-62.

¹ : les cycles distingués par Kondratiev sont : 1790-1844/51 ; 1844/51-1890/96 ; 1891/96-1945. Ils ne se répètent pas tels quels car se reproduisant dans des conditions historiques différentes concernant les niveaux de développement des forces productives, les zones géographiques, les grands événements comme les guerres...

¹ : www.MDPPI.dz

¹ : cité par Faïçal Medjahed : Programme de privatisation de 1200 entreprises publiques. Le quotidien Liberté du 4/5 mars 2005.

¹ : Idem

¹ : Banque Mondiale : La pratique des affaires en 2004. Algérie, profil pays. <http://rru.worldbank.org/doingbusiness>

¹ : Le Ministre Délégué à la participation et à la promotion de l'investissement. Cité par F. Medjahed. Op. cit.

¹ : F. Medjahed, op.cit.